

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 84 (1933)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

la chambre d'habitation et chauffage tempéré de la cuisine, au moyen d'un seul foyer.

Chaque projet devait être complété par un devis détaillé du coût, établi d'après des offres fermes d'entrepreneurs.

En somme, ce concours a été organisé dans le ferme propos de faire naître des projets de maisons destinées à des gens de condition modeste.

En ce qui concerne la maison de 4 pièces, il a surgi des solutions typiques, prévoyant 1, 1½ et 2 étages, et se prêtant parfaitement à l'exécution. Construites dans des régions campagnardes, il serait possible, dans tous les cas, de leur adjoindre une étable pour menu bétail.

Les maisons contiguës de 3 pièces conviendraient plus particulièrement aux régions habitées par une population industrielle (faubourgs et cités industrielles).

Dans tous les projets primés s'affirme la tendance générale à donner aux constructions le plus de confort possible, tout en tenant compte du côté économique. Dans l'appréciation, les facteurs qui ont prévalu, avant tout, ont été surtout : éclairage abondant, bonne aération, disposition logique des installations sanitaires et de chauffage, possibilités dans la distribution de l'ameublement.

Les projets primés, complétés par d'autres intéressants à un titre quelconque, feront l'objet d'une exposition ambulante, qui sera montrée dans différentes villes suisses.

Il n'est pas possible ici, faute de place, d'entrer dans le détail de cette mise au concours, non plus que de décrire quelques-uns des projets primés. Force a été de se borner à reproduire le plan de quelques-uns seulement de ces projets.

La « Schweizerische Bauzeitung », dans son numéro du 25 mars, a reproduit le plan de tous ces projets.<sup>1</sup> (Traduction d'un article paru dans ce journal.)

---

## COMMUNICATIONS.

---

### **Poteaux en bois ou en fer pour l'électrification des chemins de fer?**

Au cours des années prochaines on devra, en *Suède*, procéder à l'électrification de chemins de fer; à ce propos, H. E. traite, dans *Skogen* (Stockholm 1933, n° 1), le problème, si important pour l'économie forestière, des avantages qu'offre l'emploi des poteaux en bois en comparaison avec celui des poteaux en fer.

En Suède, on emploie des poteaux en fer pour soutenir le câble

---

<sup>1</sup> C'est à l'amabilité de la rédaction de la *Schweizerische Bauzeitung* que nous devons d'avoir pu reproduire la photographie de quelques-uns de ces plans. Qu'elle en soit ici chaleureusement remerciée. *La Rédaction.*

transmetteur de l'énergie des chemins de fer électriques, tandis qu'en Norvège, où l'on a beaucoup plus d'expériences quant à l'électrification des chemins de fer, on se sert fréquemment de poteaux en bois. On a cependant, en Suède, utilisé le bois pour beaucoup de constructions de lignes d'énergie électrique, et même, là où il s'est agi de charge-ments très forts, le bois a été vainqueur dans la concurrence avec le fer et le béton armé.

En parlant de bois, on entend du bois imprégné à la créosote, à raison de 100 kg par mètre cube.

En s'appuyant sur des devis établis par les chemins de fer de l'Etat, l'A. compare les prix du bois à ceux du fer pour l'usage en question.

	Poteau en fer	Poteau en bois
Matériel . . . . .	70 couronnes	20 couronnes
Montage (sur base de béton armé pour le poteau en fer) . . . . .	70 »	10 »
Isolateur (excédent du prix de l'isolateur pour poteau en fer sur celui pour poteau en bois) . . . . .	20 »	— »
Peinture (du poteau en fer) . . . . .	20 »	— »
Total	180 couronnes	30 couronnes

Comme il faut renouveler la peinture du matériel en fer tous les six ans, ce qui comporte, en outre, une augmentation de prix d'environ 60 couronnes, on obtient ce résultat que le prix du bois est à celui du fer comme 1 est à 8.

Ces chiffres seront naturellement modifiés s'il est nécessaire de placer les poteaux en bois plus près l'un de l'autre que ceux en fer. Quant à la durée respective des poteaux en fer et de ceux en bois, l'A. dit qu'il est difficile de prononcer un jugement sûr, mais il affirme qu'on a des exemples de poteaux en bois imprégnés qui sont restés intacts après une utilisation de 30 ans et plus, sans aucun entretien, tandis que, dans certains cas, des poteaux en fer se sont montrés rongés par la rouille après un laps de temps analogue, peut-être par manque d'entretien.

Par suite de l'évaluation précédente, il semble que le matériel de fer, pour l'usage en question, doive l'être uniquement dans le cas où des raisons non directement économiques en conseillent l'emploi. Mais il faut que ces raisons soient examinées avec la plus grande perspicacité par les représentants de l'économie forestière, laquelle a de grands intérêts à défendre, en vue de l'électrification progressive des chemins de fer.

R. W.

(Extrait de : *Revue internationale d'agriculture*, mai 1933, n° 5, paraissant à Rome.)